

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT**

Affaire suivie par : Marie-Christine BEGUE  
Tél. 05.46.27.44 87  
marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

Le Préfet

à

**Monsieur le Maire de BALANZAC**

**Monsieur le Maire de SAINTE-GEMME**

- en communication à

**Monsieur Le Sous-Préfet de SAINTES**

La Rochelle, le 08 JAN. 2026

**Objet : Ouverture de l'enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sur le projet de création d'un parc éolien sur les communes de BALANZAC et SAINTE-GEMME**

**P.J. : Arrêté**

Avis

Absence d'avis MRAE

Avis autres services

Dossier (papier)

Certificat d'affichage

Registres d'enquête papier et dématérialisé auprès de la société Préambules mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7026/>

La Société ÉNERGIES DES ROUCHES a déposé une demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du parc éolien des Rouches de quatre éoliennes et deux postes de livraison sur les communes de BALANZAC et SAINTE-GEMME.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans ce cadre, j'ai prescrit par arrêté, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire accompagné du dossier correspondant, et de l'avis de l'autorité environnementale, l'ouverture de l'enquête publique réglementaire.

Cette enquête se déroulera du **mardi 27 janvier 2026 au jeudi 26 février 2026 inclus**, sous la conduite de Madame Catherine UTHURRALT commissaire enquêteur :

Tel : 06 09 15 58 61.

Toutefois, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Monsieur Guy HUMBERT, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Vous avez la possibilité de consulter le dossier d'enquête sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante :([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique "publications/consultations du public/Enquêtes en cours").

Je vous serais obligé de bien vouloir veiller au respect des formalités qui vous incombent. Il conviendra en particulier :

- de procéder à l'affichage de l'avis ci-joint en mairie et dans chacun des lieux accoutumés au plus tard le **12 janvier 2025**,
- de tenir à la disposition du public en mairie, dès l'ouverture de l'enquête, le dossier ci-joint, ainsi que le registre d'enquête pour le commissaire enquêteur,
- à l'issue de l'enquête, d'établir le certificat d'affichage, de le **transmettre en préfecture** et de remettre l'ensemble du dossier au commissaire enquêteur.

Des observations pourront également être adressées par écrit à la Mairie de BALANZAC, en sa qualité de mairie siège, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Je précise aussi, qu'un registre d'enquête dématérialisé est également mis en place sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7026/>

ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

enquete-publique-7026@registre-dematerialise.fr

**Par ailleurs, je vous invite à recueillir l'avis de votre Conseil municipal sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans un délai de quinze jours après sa clôture, dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu de délibération, je vous remercie de bien vouloir me l'indiquer par courriel.**

Aussi, en application de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, la convocation aux conseillers municipaux qui inclut le vote sur le projet de parc éolien doit être accompagnée d'une note explicative de synthèse et respecter le délai de convocation de 5 jours francs.

A cet effet, le pétitionnaire vous adressera, en temps utile, un document qui pourra vous servir de support afin d'établir cette note.

Je vous demande de préciser, sur le procès-verbal de la délibération, que cette mesure a bien été respectée.

Le Préfet  
Pour le Préfet,  
L'Adjointe à la Cheffe de Bureau



Bérangère PY

Commune siège de l'enquête publique : **BALANZAC**

Communes concernées par le projet :

**BALANZAC, SAINTE-GEMME**

**Liste des communes situées dans le rayon d'affichage :**

**Département Charente-Maritime :**

Champagne, Corme-Royal, La Gripperie-Saint-Symphorien, Le Gua, Les Essards, Nancras, Nieul lès Saintes, Pisany, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Sablonceaux, Saint-Porchaire, Saint Romain de Benet, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Soulignonne

